

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **GONZALES** Alain - **PACHAUD** Karine - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole – **CASAS** Marie-Hélène – **MAUSSET** Jean-Pierre - **DUCHE NARBONNE** Carole – **LEMARCHAND** Frédéric - **ARNAUD** Thierry – **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **VINCENT** Sabine - **PAROUTY** Jean-Louis

ABSENTS :

PACHAUD Karine (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **DUCHEZ** Paul (pouvoir donné à Sabine VINCENT)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2016 :

Remarque de Madame Vincent : ce n'est pas à elle que l'on doit attribuer le 2^{ème} alinéa « ... le schéma départemental n'a pas été soumis au vote » mais à Madame LEON. Une correction sera apportée.

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions.

La séance est enregistrée en audio.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal, assainissement et lotissement « du bourg » (voir totaux des dépenses et recettes de l'année 2015 par section dans le tableau ci-dessous) sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	751 655,03	919 034,01	256 770,72	851 944,64
Budget Assainissement	43 661,13	46 824,85	24 840,97	72 279,67
Budget Lotissement Bourg	99 257,83	99 257,83	94 257,83	99 257,83

Les résultats d'exploitation des budgets communal (167 378,98 €) et assainissement (3 163,72 €) seront affectés lors du vote du budget.

Vote (Mme le maire ne prenant pas part au vote) :

⇒ **Comptes de gestion : adoptés par 14 voix pour**

⇒ **Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT
➤ AAPPMA La Roselle	150 €
➤ ACCA de Saint-Paul	150 €
➤ AFMD	60 €
➤ Amicale Saint-Louis	150 €
➤ Association des commerçants de St-Paul	150 €
➤ Association des maires ruraux	56 €
➤ AVEC Limousin	35 €
➤ Collège Fernand Lagrange Pierre-Buffière (voyage en Espagne et Pays de Galle pour 18 enfants de la commune)	900 €
➤ Foot Sud	300 €
➤ Fondation du patrimoine	120 €
➤ Foyer Culturel Laïque Feytiat	300 €
➤ Foyer rural de St Léonard	70 €
➤ FNACA	150 €
➤ FNATH	60 €
➤ GVA Pierre-Buffière	150 €
➤ GVA Féminin	150 €
➤ La Marelle	300 €
➤ Le Patch paulois	150 €
➤ Parar lo lop	150 €
➤ Saint-Paul Anes	150 €
➤ Saint-Paul Anes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Ane)	3 000 €
➤ Saint-Paul Gym	150 €
➤ Saint-Paul Rando	150 €
➤ Secours populaire	200 €
➤ SPA	762 €
➤ Syndicat d'élevage	150 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

REGIE DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire propose de voter les tarifs ci-après pour les buvettes organisées lors de manifestations :

- 2 € la canette de boisson
- 1 € la pâtisserie
- 1 € le verre de cidre ou de jus de fruits

⇒ **Adoption à l'unanimité**

INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Lors du conseil du 9 juillet 2015 le conseil municipal avait adopté la convention avec la communauté de communes de Noblat concernant l'instruction des actes d'urbanisme.

Après plusieurs mois de mise en œuvre, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications à la convention. Pour éviter des allers-retours des demandes d'urbanisme, ce sera désormais la communauté de communes qui transmettra les dossiers à la DDT et au contrôle de légalité.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RESTAURANT SCOLAIRE : SUBVENTION FEDER

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments « sobres en énergie », le conseil régional propose aux collectivités de déposer des demandes de subvention FEDER (fonds européens).

Le projet de construction du restaurant scolaire, d'un préau et d'une salle de motricité, qui prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés permettant d'obtenir une enveloppe thermique performante et saine, combiné à l'utilisation d'énergie renouvelable et de matériel performant peu gourmand en énergie, est éligible à ces fonds européens.

Les crédits FEDER subventionneront la partie réhabilitation de l'ancienne maison du maître d'école datant du 19^{ème} siècle (garderie périscolaire au rez-de-chaussée, cuisine du restaurant scolaire à l'étage) et la création de la chaufferie bois.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- l'autorisation de déposer la demande de subvention FEDER,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous basé sur l'estimation de départ, soit 1 170 000 € HT (total des 13 lots concernant les travaux),

FINANCEURS	SUBVENTIONS	TAUX
Conseil départemental (CTD)	234 000 €	20 %
Conseil départemental (CTD - chaudière biomasse)	14 900 €	1,27 %
Conseil départemental (CTD – garderie)	13 300 €	1,14 %
Conseil départemental (agenda 21)	46 800 €	4 %
Conseil régional (construction)	129 776 €	11,09 %
Etat (DETR)	267 500 €	22,86 %
Europe FEDER (assiette éligible : 155 671,82 €)	59 792,63 €	5,11 %
TOTAL AIDES PUBLIQUES	766 068,63	65,44%
Autofinancement	403 931,37	34,56%

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RESERVE PARLEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention CTD a été déposé auprès du conseil départemental pour l'installation d'un terrain multisports sur le site des Pradelles.

Afin de compléter le financement de cet équipement, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député M. Daniel Boisserie.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RESTAURANT SCOLAIRE – CONVENTION TRANSACTIONNELLE

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, de la salle de motricité et du préau, il est prévu de procéder à la construction de bâtiments en limite de propriété. De fait, ceux-ci vont venir se juxtaposer à la propriété de plusieurs riverains.

Lors des travaux, la haie d'un riverain a dû être arrachée ; ce riverain demande une indemnité de 2000 € en réparation du préjudice subi. Afin de mettre fin au litige, un protocole transactionnel a été conclu avec ce riverain, aux termes des articles 2044 et suivants du Code civil .

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RESTAURANT SCOLAIRE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, de la salle de motricité et du préau, il est nécessaire de souscrire une assurance dommages-ouvrage pour les constructions en cours. Elle prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, fixé à une année suivant la réception des travaux.

Quatre assureurs ont émis des propositions. La moins disante, pour des conditions identiques est GROUPAMA pour un montant de 10 436,54 € TTC.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANTS

Le montant global du marché correspondant aux travaux de construction d'un restaurant scolaire s'élève à **1 171 695,82 € HT**.

Un 1^{er} avenant au lot n°4 a été validé en janvier pour un montant de **4 523,95 HT**.

De nouveaux avenants (en moins value et en plus value) sont à prévoir concernant : le plancher de la halte-garderie (plancher béton et sol caoutchouc), la modification des matériaux de couvertures du préau et de ses avancées, épis de faîtage, pare vapeur,...

N° LOT	DENOMINATION LOT	MONTANT HT
LOT N° 2	Terrassement – Réseaux - Enrobés	2 280,50
LOT N° 4	Gros œuvre – Béton Armé – ITE	12 997,92
LOT N° 5	Ossature - Charpente et Bardage bois - ITE- Menuiseries extérieures et intérieures bois	- 5 405,23
LOT N° 6	Couverture Tuiles – Etanchéité - Zinguerie	- 4 637,91
LOT N° 8	Plâtrerie - Faux Plafonds - Peinture	- 2 969,28
LOT N° 9	Sols Souples	5 236,80
LOT N° 11	Plomberie - Sanitaires – Chauffage Ventilation Double Flux	- 928,00
	TOTAL	6 574,80

Au final, le nouveau montant des travaux s'établit à **1 182 794,57 € HT** soit une augmentation de l'enveloppe des marchés initiaux de 0,95%.

⇒ **12 voix pour et 3 abstentions**

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- 12 mars : rencontre orchestrale de l'école de musique de Noblat
 - 19 mars, 9 et 23 avril : Printemps Culturel
 - 8 avril : Culture au Grand Jour organisé par le conseil départemental
 - 30 avril : rencontre « guitares »
 - 28 mai : audition musiques actuelles
-
- Question : à combien s'élève la dépense des réseaux eau et électricité pour le restaurant scolaire ?
 - Agenda des commémorations : il n'apparaît pas dans le bulletin municipal mais a été inséré dans la dernière lettre de Saint-Paul.
 - Démonstration désherbeur mécanique : le 9 mars à 10h30 avec les Etablissements Limagri Moreau et Vignon.
 - En 2015, les élus minoritaires ont publié un édito ; il y en aura-t-il un autre ?

La séance est levée à 22H05.